
[Circulation et transports, Me déplacer](#)

[Vivre à Garges](#)

[Transports](#)

Le RER D

Gare de Garges-Sarcelles :

Le Tramway T5

Marché de Saint-Denis ? Garges-Sarcelles :

Les Bus RATP

133 : Sarcelles Bois d'Ecouen ? Le Bourget RER :

168 : Saint-Denis Porte de Paris ? Garges Sarcelles RER :

250 : Fort d'Aubervilliers ? Gonesse La Fontaine Cypière :

252 : Porte de La Chapelle ? Garges-Sarcelles RER :

255 : Porte de Clignancourt ? Garges Rond-point de La Lutèce

269 : Garges-Sarcelles RER ? Hôtel de Ville d'Attainville :

270 : Garges-Sarcelles RER ? Villiers le Bel RER :

368 : Place du Souvenir Français Sarcelles ? Garges Sarcelles RER :

Le Bus val d'Oise

95.02 : Zone aéroportuaire ? Montmorency :

Le CIF

n° 11 : Goussainville ? Saint-Denis :

n°31 : Garges-Sarcelles RER ? Bonneuil en France (différents terminus selon le bus) :

Le Noctilien

n°43 : Gare de l'Est ? Gare de Sarcelles Saint Brice :

Parkings

Mieux partager l'espace public, renforcer l'attractivité commerciale et répondre durablement aux besoins des usagers sont les objectifs du plan de stationnement de la Ville de Garges-lès-Gonesse.

Particuliers

- Quartiers pavillonnaires : stationnement unilatéral alterné par quinzaine, côté impair du 1er au 15, côté pair du 16 au 31, sauf emplacements signalés par marquage au sol. Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces périodes entre 20h30 et 21h.
- Habitat collectif : stationnement aux emplacements prévus.

Poids lourds

- Zone industrielle de La Muette : Boulevard de La Muette, côté pair, entre le carrefour de l'avenue Joliot-Curie, côté complexe sportif Pierre de Coubertin et la rue Paul Langevin
- Zone industrielle des Doucettes : rues des Gaillards, des Morillons et Jules Vernes
- Avenue Ambroise Croizat, côté pair, entre les rues Sylvain Declémy et Jean Moulin

Zone bleue

Stationnement limité à 1h30

Lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h sauf dimanche et jours fériés

- Au Vieux Pays : 9 places rue de Verdun - petit parking derrière la halle du marché.
- En Centre-Ville (Centre commercial de l'Hôtel de Ville) : 9 places avenue de la Commune de Paris et 12 places rue Jean Goujon.

Zone 20 minutes

-
- Rue de Verdun : stationnement 20 minutes maximum pour vous permettre de profiter de vos commerces, sans gêner la circulation des riverains.
 - En pratique : Tout conducteur laissant un véhicule en stationnement zone bleue ou 20 minutes doit utiliser un disque de stationnement européen. Celui-ci doit être apposé en évidence sur la face interne du pare-brise. Disque disponible gratuitement à la Police municipale place Henri Barbusse et à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 8 place de l'Hôtel de Ville.

Attention ! Le stationnement est interdit en dehors de ces zones.

Bornes électriques

Deux places de stationnement sont réservées aux véhicules électriques sur le parking de l'Hôtel de Ville, situé à l'extrémité de la rue Jean-François Chalgrin. Une borne gratuite vous attend pour brancher votre véhicule et rouler proprement. Elle s'adapte aux modèles de voitures électriques ou hybrides, fonctionnant avec des prises de type 2 et 3 pour un rechargement rapide.

Horaires des transports en commun

Les horaires des transports en commun sont disponibles sur le site www.keolis-cif.com

L'info trafic

Pour connaître l'état du trafic dans votre Ville ou dans la région, rendez-vous sur la page de sytadin.fr.